TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DUNKERQUE

Procédures Collectives

Place du Palais de Justice- BP 6365-59385 DUNKERQUE CEDEX 1

☎ :03.28.23.53.00

DUNKERQUE, le 02 Septembre 2024

REÇU LE

06 SEP. 2024

S.E.L.A.R.L. MIQUEL ARAS ET ASSOCIES
257 rue Saint Julien
59507 DOUAI

AFFAIRE : Madame PIPART GUILLEMETTE épouse CAUWEL
N°R.G. : N° RG 19/01069 - N° Portalis DBZQ-W-B7D-ESXD

OBJET : Règlement de factures n°4788003 DU 12/08/24

Maître,

Je vous prie de trouver ci-jointe(s) la ou les facture (s)

✧ de l'OSP de : 16 euros ;

correspondant à la signification ou à la publication du jugement référencé ci-dessus.

Je vous serais très obligée de bien vouloir procéder au règlement de cette notes de frais et de me fournir le justificatif du paiement.

Bien vouloir cocher la case ci-dessous en y apposant votre cachet et signature.

Veuillez agréer, Maître, l'assurance de ma parfaite considération.

LE GREFFIER

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DUNKERQUE (NORD)

❑ Justificatif de paiement
(bien vouloir envoyer **la photocopie du chèque de règlement**)

❑Absence de fonds - retour des factures
(bien vouloir retourner **l'original de la facture**)

PREMIER MINISTRE
Direction de l'information légale et administrative
Liberté
Égalité
Fraternité

FACTURE n°4788003 du 12/08/2024

TRIBUNAL JUDICIAIRE
16 AOUT 2024
DUNKERQUE

26, rue Desaix 75727 PARIS Cedex 15 (France)
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
SIRET : 130009186 00011 - code APE : 5813Z

GREFFE DU TJ DE DUNKERQUE
PLACE DU PALAIS DE JUSTICE
B.P. 6365
59385 DUNKERQUE CEDEX 1

Télécharger le justificatif de publication sur www.bodacc.fr

Référence DILA

Type Bodacc	**A**
N° Parution	**20240156**
Date Publication	**13/08/2024**

Pour tout renseignement relatif à cette facture : bodacc@dila.gouv.fr

Objet de la créance	Qté	Prix unit	Montant Net
		TOTAL NET dont détail ci-après :	**16.00 €**
Procédure collective Annonce 2413 - 19/01069/./. PIPART	1	16.00 €	16.00 €
		TOTAL NET :	**16.00 €**

GREFFE CIVIL
19 AOUT 2024
TRIBUNAL JUDICIAIRE DUNKERQUE

Condition de règlement : à réception de facture
« Pour mémoire le passage en phase contentieuse entraîne l'application de l'article L.80 D du livre de procédures fiscales »

POUR TOUT REGLEMENT, LA REFERENCE EST IMPERATIVE : Facture n° 4788003

Modes de règlement à votre disposition :
- Par virement : la référence doit figurer dans le libellé de votre avis de virement
- Par chèque à l'ordre du comptable du BAPOIA, à envoyer à l'adresse suivante : DILA TSA n° 41647, 75901 PARIS Cedex 15. Joindre obligatoirement ce coupon.

Nombre d'annonce(s) : 1 Date : 12/08/2024 Montant facturé : 16.00 €

Notre RIB	Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
BDF Paris	30001	00064	10110090182	88

IBAN : FR76 3000 1000 6410 1100 9018 288 Code BIC / SWIFT : BDFEFRPPCCT

T.V.A intracommunautaire (n° d'identification : FR 76130009186)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PAIEMENT

PRIX

Les prix des périodiques et des insertions publicitaires sont fixés par arrêté du Premier ministre.

CONDITIONS DE FACTURATION

La facture émise est exigible immédiatement, dès réception.

CONTENTIEUX

Toute contestation sur la facturation doit nous parvenir dans un délai maximum de 15 jours.

Passé ce délai, vous vous exposeriez, en cas de non-paiement, à des poursuites par voie de recouvrement forcé. En outre, si la créance se rapporte à un abonnement, celui-ci pourrait être interrompu, voire résilié, sans autre formalité supplémentaire. La publication d'une annonce préalable de changement de nom constitue un droit d'insertion au Journal officiel de la République française non soumis à TVA.

Cette publication n'est pas un service entrant dans le champ d'application du code de la consommation. Le droit de rétractation n'est donc pas applicable.

EXCEDENTS OU AVOIRS

Les excédents ou avoirs d'un montant inférieur ou égal à 8 € sont prescrits après trois mois (art. 21 de la loi n° 66-948 du 22 décembre 1966, modifiée par l'art. 51 de la loi n° 2001-1276 du 28 décembre 2001), le point de départ de la prescription étant la date de réception par le bénéficiaire de l'avis d'excédent ou de l'avoir.

MODES DE REGLEMENT A VOTRE DISPOSITION

- VIREMENT BDF - RIB n° 30001 - 00064 - 10110090182 - 88 ; IBAN : FR76 3000 1 000 641 0 11 00 901 8 288 ; BIC : BDFEFRPPCCT ;
- CHEQUE à libeller à l'ordre du comptable du BAPOIA*, à adresser à DILA BAPOIA TSA n° 41 647 75901 PARIS Cedex 15 (y joindre le coupon détachable ci-dessous).

* Budget annexe des publications officielles et information administrative

IMPORTANT

TOUT REGLEMENT

DOIT IMPERATIVEMENT COMPORTER

LE NUMERO DE FACTURE :

Par virement : saisir le numéro de la facture dans les références du virement.

Par chèque : joindre le coupon détachable.

NB. - Le strict respect de cette consigne vous épargnera courriers et relances inutiles.

Merci

COUPON DETACHABLE

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

POUR TOUS REGLEMENTS

PAR CHEQUE

et à adresser à l'ordre du comptable du BAPOIA*
DILA BAPOIA TSA n° 41647, 75901 PARIS Cedex 15